

NOUVELLES ECHANCES POUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT RELEVANT DU MINISTERE DES ARMEES

En raison de la pandémie de la Covid-19, l'organisation des concours et des examens professionnels ouverts au 1^{er} semestre a été chamboulée. Ainsi, les dates d'inscription, de transmission du dossier de RAEP et des épreuves ont été décalées (voir ci-dessous).

La CFTC se réjouit de la reprise de la tenue de cet examen professionnel, dans des conditions sanitaires satisfaisantes, car c'est une importante voie de promotion sociale pour les secrétaires administratifs, complémentaire du concours d'entrée aux IRA (également ouvert en ce moment). En effet, la CFTC est très attachée à la valorisation de nos parcours et de notre expérience professionnelle.

Voici les infos mises à jour :

Qui peut se présenter ?	<p>Les secrétaires administratifs (SA) relevant du ministère des armées (y compris ses établissements publics) qui justifient d'au moins 6 années de services publics dans un corps de catégorie B ou équivalent (SA au ministère des armées ou dans un autre ministère, rédacteur territorial...). <i>NB : les services effectués en qualité de contractuel de catégorie B ou de niveau 2 ne sont pas pris en compte.</i></p> <p>Cette condition doit être remplie au plus tard au 1^{er} janvier 2021.</p>
Quelles dates ?	<ul style="list-style-type: none">• Date limite d'inscription : le 30 juin (au lieu du 30 avril). <i>NB : avant midi (heure de Paris) si vous vous inscrivez en ligne.</i>• Epreuve écrite d'admissibilité : le 15 septembre (au lieu du 25 juin).• Date limite de transmission du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) (uniquement pour les candidats admissibles) : le 13 novembre (au lieu du 1^{er} octobre). <i>NB : avant midi (heure de Paris) pour la procédure en ligne.</i>• Epreuve orale d'admission : à compter du 30 novembre (au lieu du 2 novembre).
Comment s'inscrire ?	<p><u>Inscription en ligne :</u></p> <p>Le dossier d'inscription doit être complété sur Internet à l'adresse suivante : https://www.concours-civils.defense.gouv.fr/calendrierConcoursExamens.php</p> <p>Une fois que vous aurez finalisé et validé votre inscription, l'administration vous adressera un courriel de confirmation d'inscription.</p> <p>Afin d'éviter un problème de dernière minute (engorgement des serveurs notamment...), la CFTC vous recommande de vous inscrire sans tarder (il est possible de s'inscrire puis de compléter son dossier jusqu'à la date limite du 30 juin midi).</p> <p><u>Si vous n'avez pas accès à Internet :</u></p> <p>Vous pouvez demander au format papier un dossier d'inscription et un dossier de RAEP au CMG de Lyon (adresse ci-après) jusqu'au 22 juin, en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse (tarif lettre 190 g, format A4).</p> <p>Après avoir rempli, daté et signé le dossier d'inscription, vous devez l'envoyer au CMG de votre département d'affectation géographique (coordonnées indiquées dans le dossier d'inscription) au plus tard le 30 juin (cachet de La Poste faisant foi).</p>

<p>Le dossier de RAEP</p>	<p>Vous pouvez le télécharger à la même adresse que pour l'inscription (voir ci-dessus).</p> <p>Si vous êtes admissible, vous devrez ensuite le transmettre avant le 13 novembre midi au CMG de Lyon, par mél à : cmg-lyon.recrutement.fct@def.gouv.fr</p> <p>Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez l'adresser au CMG de Lyon (adresse ci-dessous) par voie postale, au plus tard le 13 novembre (cachet de La Poste faisant foi).</p> <p>La CFTC vous recommande de préparer dès maintenant ce dossier, qui constitue une des bases de l'épreuve orale, avant de le faire viser par votre hiérarchie.</p>
<p>Quelles épreuves ?</p>	<p>1. L'épreuve écrite d'admissibilité (durée : 4 heures ; coefficient : 2).</p> <p>Elle consiste, à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve est destinée à apprécier votre capacité de compréhension d'un problème, vos qualités d'analyse, de rédaction et votre aptitude à proposer des solutions démontrant votre savoir-faire professionnel.</p> <p>Pour vous faire une idée de ce dossier, consultez les annales ainsi que la meilleure copie en cliquant sur le lien Intradef : SGAConnect-Les examens professionnels-filière administrative.</p> <p>2. L'épreuve orale d'admission (durée : 25 minutes ; coefficient : 3).</p> <p>Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier vos aptitudes, votre motivation, votre capacité à vous situer dans un environnement professionnel et à vous adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un attaché et à reconnaître les acquis de votre expérience professionnelle.</p> <p>L'entretien débute par un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle. <i>Attention : il s'agit d'un maximum. Le jury vous en annonce la durée avant de commencer (par exemple, 8 minutes).</i></p> <p>Pour conduire cet entretien, le jury s'appuiera sur votre dossier de RAEP. <i>Vous pouvez « tendre la perche » au jury suivant les formulations de votre dossier de RAEP. Il est donc important de soigner la rédaction de ce dossier.</i></p> <p>Au cours de l'entretien, le jury pourra vous demander votre avis sur un cas pratique afin de vérifier votre sens de l'organisation et de l'anticipation ainsi que votre aptitude à animer une équipe. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté.</p> <p>Chaque épreuve est notée de 0 à 20, avec une note éliminatoire fixée par le jury (elle ne peut pas être inférieure à 8 sur 20 pour l'écrit, à 10 sur 20 pour l'oral).</p>
<p>Nombre de postes ?</p>	<p>44 postes sont offerts (au titre de l'année 2021), contre 45 l'an dernier.</p>
<p>Et ensuite ?</p>	<p>Une mobilité (fonctionnelle ou géographique) devra être réalisée dans les 12 mois suivant la réussite à l'examen professionnel. Elle s'effectuera de manière classique, avec une recherche de poste sur la bourse nationale des emplois (BNE), à la diligence de l'agent.</p> <p>Les services antérieurs des lauréats seront repris suivant les règles en vigueur et leur nouvelle rémunération sera déterminée selon les modalités classiques (consulter la CFTC si besoin).</p>
<p>Bon à savoir :</p>	<p>Vous avez droit à une autorisation d'absence pour passer cet examen (l'écrit puis l'oral).</p> <p>L'administration prend en charge vos frais de déplacement (ordre de mission).</p>

Les conseils de la CFTC :

- Préparez dès maintenant votre dossier de RAEP, qui constitue une des bases de l'épreuve orale, avant de le faire viser par votre hiérarchie. Nos représentants sont à votre disposition pour vous y aider !
- Consultez sur Intradef en cliquant sur le lien suivant: [le rapport du jury des examens des années passées](#), c'est toujours instructif.



La CFTC se tient à votre disposition.
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué CFTC de proximité ou à nous joindre par mél cftcdefense@gmail.com